



Ecoles à Berne  
Verein Schulen nach Bern  
Scuole a Berna  
Scolas a Berna

## Résultats de la votation populaire du 29 mai au 9 juin 2023

**Premier objet** Initiative populaire  
« **Interdire les puffs, c'est pas du bluff !** » (Le Mont-sur-Lausanne VD)

*Page 2*

---

**Deuxième objet** Initiative populaire  
« **Meilleure gestion du chauffage et de la climatisation dans les surfaces commerciales** » (Oron-la-Ville VD)

*Page 3*

---

**Troisième objet** Initiative populaire  
« **Pour une régulation des éclairages publicitaires** » (Puidoux VD)

*Page 5*

---

**Quatrième objet** Initiative populaire  
« **Caisse maladie unique** »  
(Wettingen AG)

*Page 7*

---

**die Mobiliar** **movetia** Austausch und Mobilität  
Echanges et mobilité  
Scambi e mobilità  
Exchange and mobility

## Premier objet : « Interdire les puffs, c'est pas du bluff ! » (Le Mont-sur-Lausanne VD)

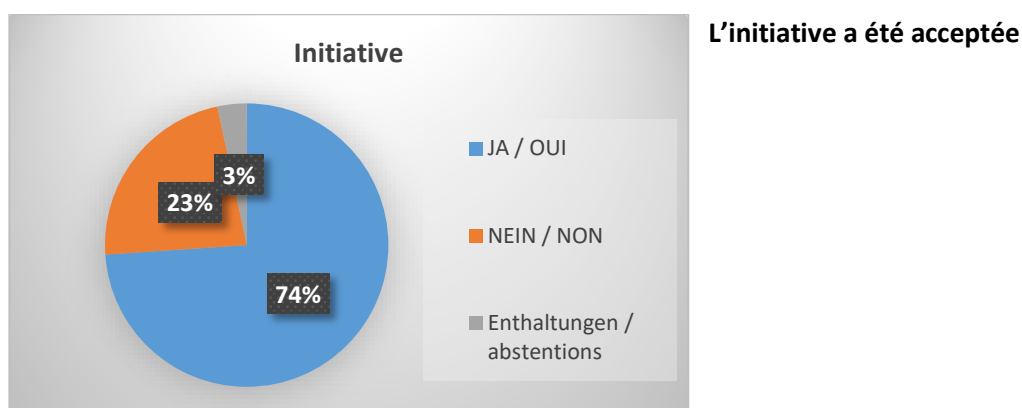
### L'initiative

La Constitution fédérale est modifiée comme suit :

Art. 118, al. 2, let. b

<sup>2</sup> Elle légifère sur :

- b. La lutte contre les maladies transmissibles, les maladies très répandues et les maladies particulièrement dangereuses de l'être humain et des animaux ; elle interdit notamment, pour les produits du tabac, toute forme de publicité qui atteint les enfants et les jeunes (inchangé) ; elle prévoit des campagnes de préventions régulières et ciblées ; et interdit toutes actions visant à inciter la consommation de tabac et à en faciliter l'accès.



<b>Electrices et électeurs</b>	
Total électrices et électeurs	297
<b>Participation</b>	
Bulletins rentrés	204
Participation	68.68 %
<b>Bulletins n'entrant pas en ligne de compte</b>	
Non valables	0
<b>Bulletins entrant en ligne de compte</b>	
Bulletins valables	204
Oui	156
Non	48
Abstentions	7

## Deuxième objet : « Meilleure gestion du chauffage et de la climatisation dans les surfaces commerciales » (Oron-la-Ville VD)

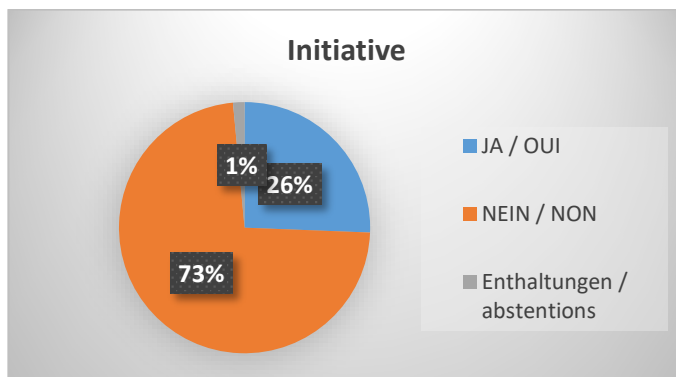
### L'initiative

La Constitution fédérale est modifiée comme suit :

Art. 89 al. 6 (nouveau)

<sup>6</sup> La Confédération fixe des limites quant à l'utilisation du chauffage et de la climatisation dans les surfaces commerciales

- Le chauffage est limité à 19 degrés au maximum en hiver et la climatisation à 24 degrés au minimum en été.
- Les portes de la surface commerciale doivent se fermer si le local est chauffé ou climatisé.



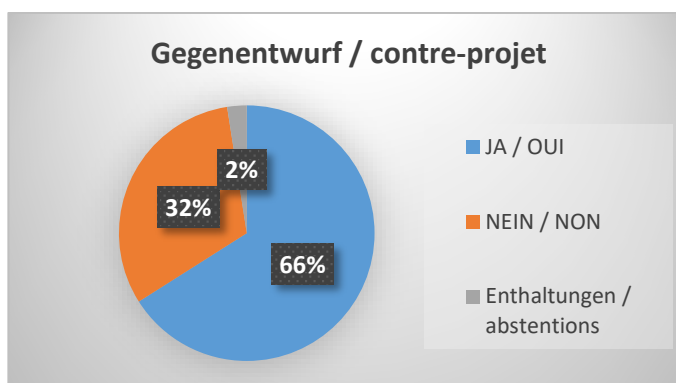
L'initiative a été rejetée

### Le contre-projet direct

La Constitution fédérale est modifiée comme suit :

Art. 89, al. 4bis (nouveau)

<sup>4bis</sup> La Confédération édicte des prescriptions sur les valeurs maximales pour le chauffage et le refroidissement des surfaces commerciales et locatives.



Le contre-projet a été accepté

Electrices et électeurs			
Total électrices et électeurs	297		
Participation			
	Initiative		Contre-projet
Bulletins rentrés	204		204
Participation	68.68 %		68.68 %
Bulletins n'entrant pas en ligne de compte			
Non valables	8		8

### Troisième objet : « Pour une régulation des éclairages publicitaires » (Puidoux VD)

<b>Bulletins entrant en ligne de compte</b>			
Bulletins valables	196		196
Oui	52		134
Non	148		64
Abstentions	3		5

## Troisième objet : « Pour une régulation des éclairages publicitaires » (Puidoux VD)

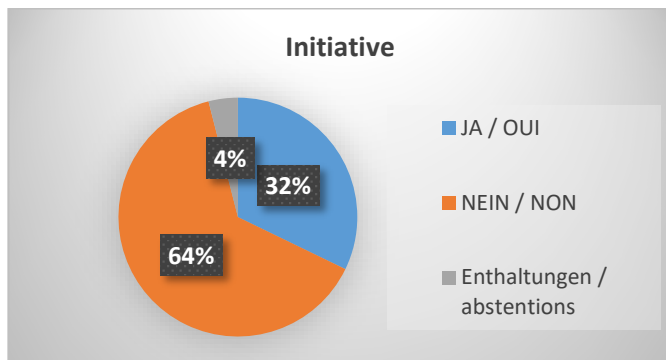
### L'initiative

La Constitution fédérale est modifiée comme suit :

Art. 89 al. 6 (nouveau) et al. 7 (nouveau)

<sup>6</sup> La Confédération interdit les éclairages à des fins publicitaires ainsi que l'éclairage des surfaces commerciales en dehors des heures d'ouverture.

<sup>7</sup> La Confédération et les cantons réglementent l'installation de nouvelles sources lumineuses dans les surfaces commerciales et des nouveaux éclairages publicitaires en favorisant les solutions économes et respectueuses de l'environnement.



### L'initiative a été rejetée

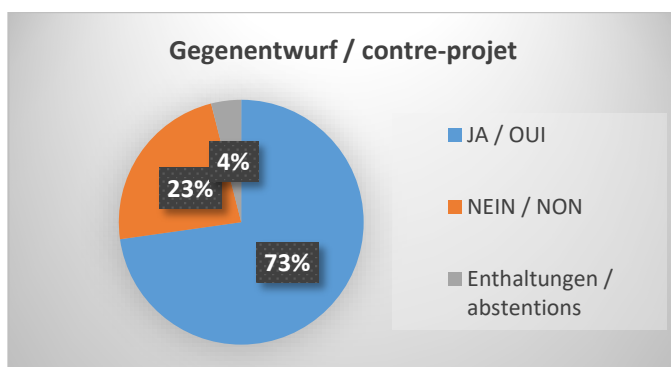
### Le contre-projet direct

La Constitution fédérale est modifiée comme suit :

Art. 89, al. 6 (nouveau) et 7 (nouveau)

<sup>6</sup> Les cantons réglementent l'utilisation des sources lumineuses pour les locaux commerciaux et la publicité. Ils privilégient à cet égard les solutions économiques et respectueuses de l'environnement.

<sup>7</sup> La Confédération interdit les éclairages à des fins publicitaires ainsi que l'éclairage des surfaces commerciales entre 24:00 heures et 06:00 heures.



### Le contre-projet a été accepté

Electrices et électeurs		
Total électrices et électeurs	297	
Participation		
	Initiative	Contre-projet
Bulletins rentrés	204	204
Participation	68.68 %	68.68 %
Bulletins n'entrant pas en ligne de compte		
Non valables	9	9

### Troisième objet : « Pour une régulation des éclairages publicitaires » (Puidoux VD)

<b>Bulletins entrant en ligne de compte</b>			
Bulletins valables	195		195
Oui	65		147
Non	129		47
Abstentions	8		8

## Quatrième objet : « Caisse maladie unique » (Wettingen AG)

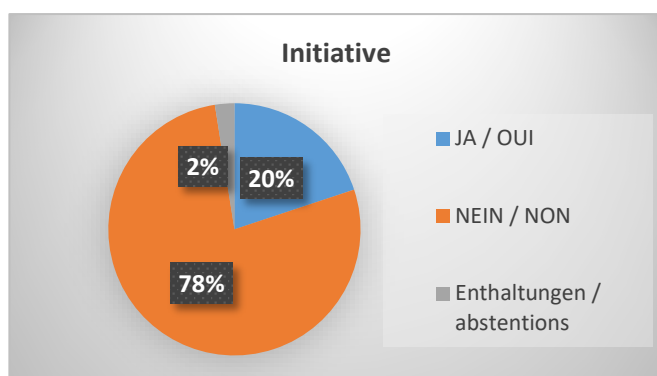
### L'initiative

La Constitution fédérale est modifiée comme suit :

*Art. 117, al. 3 (nouveau)*

<sup>3</sup> L'assurance de base est mise en œuvre par une seule caisse maladie et prévoit les mesures suivantes :

- L'assurance de base prend en charge les frais nécessaires à la santé physique et psychique, les traitements ainsi que les médicaments indispensables.
- Les frais d'interventions dentaires et de services de sauvetage sont pris en charge par l'assurance de base.
- Les primes d'assurance maladie sont échelonnées en fonction du revenu et de la fortune des assurés.



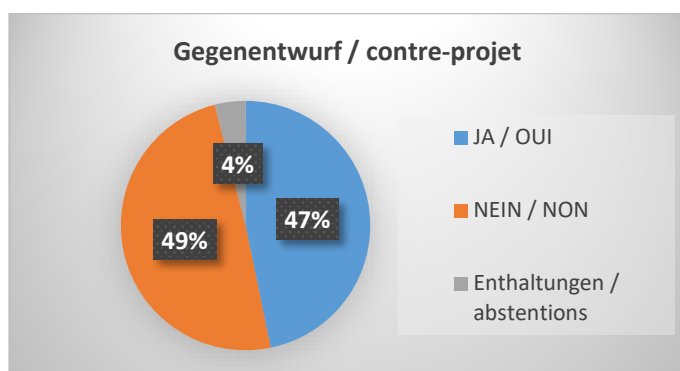
### L'initiative a été rejetée

### Le contre-projet direct

La Constitution fédérale est modifiée comme suit :

*Art. 117, al. 3 (nouveau)*

<sup>3</sup> Les primes d'assurance maladie sont échelonnées en fonction du revenu et de la fortune des assurés.



### Le contre-projet a été rejeté

Electrices et électeurs		
Total électrices et électeurs	297	
Participation		
	Initiative	Contre-projet
Bulletins rentrés	204	204
Participation	68.68 %	68.68 %
Bulletins n'entrant pas en ligne de compte		
Non valables	10	10

## Quatrième objet : « Caisse maladie unique » (Wettingen AG)

Bulletins entrant en ligne de compte			
Bulletins valables	194		194
Oui	40		94
Non	156		99
Abstentions	5		8